



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 15 mai à 19 h 00 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

monsieur Robert Coutu - maire
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Sont également présents :

madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et directrice générale adjointe
monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

201805-107

3.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Demande d'un budget de 12 500 \$ pour le programme CSRM pour chats errants de la SPCA

- 6.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 100 000 \$
- 6.3 Destruction des documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 6.4 Autorisation de raccordement aux infrastructures de l'agglomération présentes sur le boulevard Henri-Bourassa pour le développement d'un projet industriel
- 6.5 Contribution monétaire de 16 331,70 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels - 38-40A, avenue Marien
- 6.6 Contribution monétaire de 38 713,30 \$ aux fins de l'établissement, du maintien, ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels - lot 3 756 748 - boulevard Henri-Bourassa
- 6.7 Achat d'équipements et de pièces pour la mise à niveau des feux de circulation
- 6.8 Demande d'un budget pour le projet d'implantation d'émetteur et de lecture à distance pour la gestion des compteurs d'eau
- 6.9 Manifestation de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec
- 6.10 Ratification - Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une deuxième case de stationnement pour un logement de l'immeuble sis au 181 avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.11 Modification à la programmation transmise dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Dépôt du projet de Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Contrat pour le projet TP-GT 2018-12A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2018 avec équipement à neige- 251 811,35 \$ taxes incluses
- 8.2 Contrat pour le projet TP-GT 2018-14A - Fourniture d'une (1) camionnette quatre (4) portes, 3/4 tonne, neuve 2018- 50 296,96 \$ taxes incluses
- 8.3 Adjudication pour l'application de la délégation de pouvoir à la trésorière dans le cadre de l'appel d'offres public adjugé au plus bas soumissionnaire - Vente d'obligations par soumissions publiques
- 8.4 Rejet des soumissions dans le cadre du projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie)
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Permanence de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher à titre d'agent aux communications, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre du Projet d'impact collectif (PIC)
- 10.2 Entériner le don d'un piano de monsieur Alain Frisko
- 10.3 Don de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon au Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn Opal
- 10.4 Don de 300 \$ pour l'album de finissants 2018 des élèves de l'école Saint-Octave
- 10.5 Don de 200 \$ pour le Gala des génies de l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, les 6 et 7 juin 2018
- 10.6 Contribution financière d'un montant maximum de 700 \$ pour l'embauche d'un photographe lors de la journée des partenaires du 25 mai 2018 organisée par le Comité de développement de l'est de Montréal
- 11. DIVERS**
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Demande de don pour le tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est prévu le samedi 25 août 2018
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
201805-108 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DES LISTES DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES
5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 10 mai 2018.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DEMANDE D'UN BUDGET DE 12 500 \$ POUR LE PROGRAMME CSRM POUR CHATS ERRANTS DE LA SPCA
201805-109 6.1

Considérant le programme CSRM (capturer, stériliser, relâcher et maintenir) pour chats errants de la SPCA;

Considérant que le programme ne s'est pas avéré efficace dans les endroits où il a été instauré en raison de la complexité, de la quantité des demandes faites auprès des citoyens bénévoles et de son coût élevé;

Considérant que très peu d'organismes offrent ce programme en raison de son inefficacité;

Considérant qu'il y aurait lieu, avant d'adhérer à un tel programme, de renseigner les citoyens qui se sont montrés intéressés sur ce qu'ils devront déboursier et le temps qu'ils devront y consacrer afin de voir s'ils sont toujours intéressés;

Considérant que si le Conseil décide d'aller de l'avant avec ce programme, il en coûtera 12 500 \$ à la Ville pour l'année 2018 (10 000 \$ pour le programme plus 2 500 \$ pour compenser les bénévoles pour les dépenses encourues).

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ne pas adhérer au programme CSRM pour chats errants de la SPCA, sauf si 5 citoyens de Montréal-Est s'engagent, auprès de la SPCA pour appliquer ce programme à titre de bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 100 000 \$

201805-110

6.2

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 100 000 \$ qui sera réalisé le 30 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
45-2015	7 100 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 45-2015, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
13120, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1A 3W2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 45-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DES DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201805-111

6.3

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les « listes des documents à détruire – 2016-2017 » préparée par la Direction des affaires juridiques et du greffe;

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires;

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2016-2017 »;

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES DE L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTES SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET INDUSTRIEL

201805-112

6.4

Considérant que Dow Chemical Canada (URL) a mandaté la société Loracon inc. pour développer son immeuble ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa;

Considérant que la firme Ingémax a réalisé, pour Loracon inc., les études hydrauliques pour les futurs réseaux d'égouts et d'aqueduc du projet de développement industriel et qu'elle les a déposées auprès de la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eaux de la ville de Montréal (DGSRE);

Considérant qu'une autorisation de raccordement aux infrastructures existantes sur le boulevard Henri-Bourassa est nécessaire pour les réseaux d'égouts et d'aqueduc de la part de la Ville de Montréal;

Considérant qu'une entente intermunicipale (règlement 757) a été conclue entre les arrondissements Anjou et Montréal-Nord de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la gestion de ces conduites.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De demander à la Ville de Montréal, par son service de la DGSRE, à faire les analyses du rapport d'études hydrauliques pour réseaux d'égouts et d'aqueduc produit par Loracon inc. au nom de Dow Chemical Canada (ULC) en vertu de leur réglementation et selon les modalités prévues dans l'entente du règlement 757.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 16 331,70 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - 38-40A, AVENUE MARIEN

201805-113

6.5

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10% de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 38-40A avenue Marien (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 396 523 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 16 331,70 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le rôle d'évaluation foncière en vigueur, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 523 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 38 713,30 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN, OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - LOT 3 756 748 - BOULEVARD HENRI-BOURASSA

201805-114

6.6

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 756 748 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Montréal), aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 38 713,30 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le rôle d'évaluation foncière en vigueur, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 756 748 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE PIÈCES POUR LA MISE À NIVEAU DES FEUX DE CIRCULATION

201805-115

6.7

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire procède actuellement à la mise à niveau sur l'ensemble des feux de circulation par l'acquisition de pièces et équipements;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI (fiche 2016-09);

Considérant qu'un transfert du Fonds de roulement est nécessaire pour pourvoir aux différentes dépenses relatives à ce projet;

Considérant que les sommes estimées sont de l'ordre de 250 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de pièces pour la mise à niveau des feux de circulation;

D'emprunter cette somme au fonds de roulement pour le paiement de cet achat; le terme de remboursement de cet emprunt est de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'UN BUDGET POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'ÉMETTEUR ET DE LECTURE À DISTANCE POUR LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU

201805-116

6.8

Considérant la nécessité d'application des règlements RCG 13-004, RCG 13-011 et RCG 07-031; régissant sur la conformité des usages de l'eau potable et des compteurs d'eau, il serait nécessaire de faire l'amorce du projet d'installation d'émetteur pour la lecture à distances des compteurs;

Considérant que ce projet n'a pas été présenté au PTI 2018;

Considérant que le coût de ce projet est estimé à 90 280 \$ incluant une somme de 38 000 \$ pour le paiement du salaire et des avantages d'un employé requis pour l'exécution de ce projet;

Considérant que ce projet pourrait être financé à partir des disponibilités budgétaires pour 15 000 \$ et du surplus non autrement affecté pour la somme de 75 280 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le projet d'implantation d'émetteur et de lecture à distance pour la gestion des compteurs d'eau;

D'affecter au projet une somme de 15 000\$ à partir des disponibilités budgétaires et une somme de 75 280 \$ à partir du surplus non autrement affecté; toute somme non utilisée dans le cadre de ce projet devra être retournée au surplus non autrement affecté de la Ville;

D'autoriser une dépense de 38 000 \$ à même les sommes affectées à ce projet pour le paiement du salaire et des avantages sociaux du préposé à l'exploitation des compteurs d'eau;

De prolonger le contrat de monsieur Robin Langlois, à titre de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau, pour une période d'au plus 6 mois à compter du 28 juin 2018 aux fins de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

201805-117

6.9

Considérant la relance du programme Rénovation Québec;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013 et 2017 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations;

Considérant la popularité du programme en 2017;

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme et y consacrer une somme de 100 000 \$ puisée à même les surplus non autrement affectés;

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est souhaite participer au programme Rénovation Québec et y consacrer une somme de 100 000 \$, en plus de la participation de la SHQ;

De transférer 100 000 \$ des surplus non autrement affectés à ce programme;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION - COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE DEUXIÈME CASE DE STATIONNEMENT POUR UN LOGEMENT DE L'IMMEUBLE SIS AU 181 AVENUE CHAMPÊTRE, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201805-118

6.10

Considérant qu'un projet de développement résidentiel sous forme de duplex avec logement supplémentaire au demi-sol a été présenté à l'administration municipale;

Considérant que la réglementation en vigueur oblige l'aménagement d'une case de stationnement conforme par logement sur le même lot que le projet (soit dans le cas de ce projet, 3 cases de stationnement à l'intérieur du lot 1 251 452);

Considérant que le projet permet l'aménagement d'une (1) seule case de stationnement conforme à même le lot 1 251 452 en raison du fait qu'une seule entrée charretière est autorisée pour des lots dont le frontage est de moins de 15 m;

Considérant que le frontage du lot est de 12.95m;

Considérant que notre réglementation de zonage donne le pouvoir au Conseil d'accorder une exemption à l'obligation de fournir une case de stationnement en échange d'une compensation financière de 2 500\$ par case de stationnement manquante;

Considérant qu'une première exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement a été accordée par le Conseil et que cette ratification concerne une deuxième case de stationnement manquante;

Considérant que l'analyse du service d'urbanisme ne fait pas état d'une problématique de stationnement particulière dans ce secteur de la Ville, et par conséquent recommande au Conseil d'accepter la compensation financière pour une deuxième case manquante;

Considérant que l'ensemble des autres dispositions réglementaires ont été respectées par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ratifier la perception d'une somme de 2 500 \$ à titre de compensation monétaire aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une deuxième case de stationnement pour un logement de l'immeuble sis au 181, avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION TRANSMISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

201805-119

6.11

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville doit ajouter à la programmation les travaux admissibles du projet de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement

ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain, soit :

- projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée (909 886 \$);
- projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher (368 993 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

201805-120 7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux*.

CONTRAT 8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-12A - FOURNITURE D'UN (1) CAMION DIX (10) ROUES NEUF 2018 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE- 251 811,35 \$ TAXES INCLUSES

201805-121 8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-12A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2018 avec équipement à neige;

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres;

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 251 811,35 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2018-12A;

D'octroyer le contrat à Globocam (Montréal) inc. pour le prix de sa soumission;

D'autoriser le maire et le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-14A - FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE QUATRE (4) PORTES, 3/4 TONNE, NEUVE 2018- 50 296,96 \$ TAXES INCLUSES

201805-122 8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-14A - Fourniture d'une (1) camionnette quatre (4) portes, 3/4 tonne, neuve 2018;

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres;

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 50 296,96 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2018-14A;

D'octroyer le contrat à Fortier Auto (Montréal) ltée pour le prix de sa soumission;

D'autoriser le maire et le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

8.3

201805-123

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 45 2015, la Ville de Montréal Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mai 2018, au montant de 7 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,40000 %	2020
209 000 \$	2,60000 %	2021
215 000 \$	2,70000 %	2022
6 276 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,85000

Coût réel : 3,09496 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,25000 %	2020
209 000 \$	2,50000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,56900

Coût réel : 3,10783 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,50000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,38013

Coût réel : 3,15237 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

197 000 \$	2,10000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,40000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,37300

Coût réel : 3,15271 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,45000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,85000 %	2023
Prix : 98,51180		Coût réel : 3,16797 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 100 000 \$ de la Ville de Montréal Est soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2017-10-C – RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE)

201805-124

8.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie);

Considérant que trois soumissions ont été reçues et que celles-ci ont été transmises pour analyse à la firme de services professionnels mandatée au projet (Efel Experts Conseils – résolution 201709-215);

Considérant qu'après vérifications, le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme;

Considérant que le prix des autres soumissionnaires dépassait l'enveloppe budgétaire planifiée pour ce projet (fiche PTI 2017-51);

Considérant que l'annulation de l'appel d'offres et le report de ce projet est suggérée afin d'envisager également la réfection de l'avenue Broadway entre les rues Sainte-Julie et Dorchester pour l'année 2019, tel que prévu au PTI.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MONSIEUR SAMUEL GAUDREAU-GAUCHER À TITRE D'AGENT AUX COMMUNICATIONS, GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA

CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

201805-125

9.1

Considérant que monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher a été embauché à titre d'agent aux communications le 4 décembre 2017 (résolution 201711-255) ;

Considérant que la période probatoire de six mois de monsieur Gaudreault-Gaucher se terminera le 4 juin 2018 ;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher à titre d'agent aux communications, groupe I, à la direction des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE DOCUMENTS ÉLAGUÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPACT COLLECTIF (PIC)

201805-126

10.1

Considérant la grande satisfaction du premier don de documents anciens pour adolescents, le Projet d'impact collectif (PIC) a démontré un grand intérêt à en accepter d'autres pour enfants et adultes;

Considérant que le Projet d'impact collectif a aménagé un local communautaire;

Considérant la réalisation d'interventions sociales aux coopératives d'habitation Fleuve de l'Espoir et Rives du Saint-Laurent par le Projet d'impact collectif;

Considérant que de nombreuses personnes fréquentent ce local, et bénéficient de cet environnement;

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède, parmi ses documents élagués, de nombreux livres, DVD, B.D., etc., susceptibles de plaire à la clientèle de ce projet;

Considérant que tous ces documents sont sans valeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner douze boîtes de documents élagués (livres, B.D., revues, DVD et CD) de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre du Projet d'impact collectif (PIC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LE DON D'UN PIANO DE MONSIEUR ALAIN FRISKO

201805-127

10.2

Considérant que monsieur Alain Frisko, résidant au 122, avenue Saint-Cyr, veut se départir d'un piano;

Considérant que monsieur Alain Frisko veut faire don de ce piano à la Ville de Montréal-Est, afin que celui-ci poursuive sa vie dans un endroit public;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit défrayer le coût de déménagement du 122, avenue Saint-Cyr au 11111, rue Notre-Dame;

Considérant que les citoyens pourraient profiter de la présence d'un piano public pour leur divertissement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le don du piano de monsieur Alain Frisko.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE DOCUMENTS ÉLAGUÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON AU
COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON ÉVELYN OPAL**

201805-128

10.3

Considérant que le Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal a pour mission d'apporter un peu de réconfort à tous les occupants qui en ont souvent besoin;

Considérant la demande et l'intérêt du Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal pour un don de documents élagués;

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède, parmi ses documents élagués, de nombreux livres, DVD, revues, etc., susceptibles de plaire à la clientèle de la Maison Évelyn Opal;

Considérant que tous ces documents sont sans valeur.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner douze boîtes de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon (livres, revues, DVD et CD) au Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 300 \$ POUR L'ALBUM DE FINISSANTS 2018 DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
SAINT-OCTAVE**

201805-129

10.4

Considérant que l'école Saint-Octave organise un bal de finissants pour les élèves de la 6e année le 21 juin 2018;

Considérant une sollicitation de leur part afin de financer l'album de finissants, ainsi que l'achat de décors, de collations ou autres choses susceptibles d'intéresser des élèves en voie du secondaire;

Considérant que l'école Saint-Octave nous demande pour la première fois un don pour l'organisation d'un bal de finissants.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 300 \$ pour l'album de finissants 2018 de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 200 \$ POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE
POINTE-AUX-TREMBLES, LES 6 ET 7 JUIN 2018**

201805-130

10.5

Considérant la tradition de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritant;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 200 \$ pour la tenue du Gala des génies et que cet événement soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 700 \$ POUR L'EMBAUCHE D'UN PHOTOGRAPHE LORS DE LA JOURNÉE DES PARTENAIRES DU 25 MAI 2018 ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE MONTRÉAL

201805-131

10.6

Considérant que le comité organisateur du Comité de développement de l'est de Montréal sollicite une aide financière de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de la Journée des Partenaires;

Considérant que cette journée de réflexion permettra au comité de faire le bilan de ses réalisations du CDEM depuis sa création et de le propulser vers l'avenir;

Considérant que les frais rattachés à l'embauche d'un photographe pour couvrir l'événement sont estimés à environ 700 \$;

Considérant que la contribution de la Ville permettra d'absorber les frais rattachés à l'embauche d'un photographe pour couvrir l'événement jusqu'à un maximum de 700 \$;

Considérant que le comité peut déjà compter sur le soutien de partenaires tels que le Collège de Rosemont et l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM);

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe à ce comité depuis sa création et n'a jamais contribué financièrement aux activités de ce comité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner une contribution financière d'un montant maximum de 700 \$ pour l'embauche d'un photographe lors de la journée des partenaires du 25 mai 2018 organisée par le Comité de développement de l'est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

12.

DEMANDE DE DON POUR LE TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST PRÉVU LE SAMEDI 25 AOÛT 2018

201805-132

12.1

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et des citoyennes aura lieu le samedi 25 août prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 26^e édition cette année;

Considérant que le tournoi est devenu une véritable tradition auprès des citoyens et que cette activité est un événement rassembleur pour les citoyens tout en favorisant le sentiment d'appartenance à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que les membres du nouveau comité organisateur désirent tenir l'événement au Club de golf de l'île de Montréal afin de faciliter l'accessibilité, et demandent l'aide financière de la Ville pour ce faire;

Considérant qu'une demande de reconnaissance des organismes doit être présentée avant la tenue de l'événement par le comité organisateur;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le tournoi de golf depuis 2006.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 3 000 \$ pour la tenue du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est et que cet événement soit encore une fois cette année, une réussite, et ce, conditionnellement à l'approbation des crédits nécessaires par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

M. Pierre Lebel dépose une liste de plaintes concernant la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet;

M. Paul Théroux dépose une liste de plaintes concernant le Centre récréatif Édouard-Rivet.

Début : 19 h 40 Fin : 20 h 17

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201805-133

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier